



Conseil de sécurité

Distr.
GÉNÉRALE

S/1996/146
29 février 1996

ORIGINAL : FRANÇAIS

LETTRE DATÉE DU 23 FÉVRIER, ADRESSÉE AU PRÉSIDENT
DU CONSEIL DE SÉCURITÉ PAR LE CHARGÉ D'AFFAIRES PAR
INTÉRIM DE LA MISSION PERMANENTE DU ZAÏRE AUPRÈS DE
L'ORGANISATION DES NATIONS UNIES

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous communiquer, à l'intention des membres du Conseil de sécurité, la position du Gouvernement zaïrois sur la situation au Burundi (voir annexe), en se référant au rapport du Secrétaire général au Conseil (S/1996/116) du 15 février 1996.

Je vous serais très obligé de bien vouloir porter à la connaissance des membres du Conseil le contenu de la présente lettre ainsi que son annexe et de les publier en tant que document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim

(Signé) LUKABU KHABOUJI N'ZAJI

ANNEXE

Position du Gouvernement zaïrois sur la situation au Burundi

1. Le Zaïre considère que la situation qui prévaut actuellement au Burundi est extrêmement grave et qu'elle peut, à tout moment, déborder dangereusement, avec des conséquences imprévisibles pour les pays voisins, notamment le Zaïre qui est traditionnellement victime de l'instabilité politique et de l'insécurité que connaissent le Burundi et le Rwanda. En effet, il règne au Burundi une situation de précarité faite :

- De confusion;
- D'affaiblissement de l'autorité et du pouvoir dans le pays;
- De haine interethnique qui a dépassé les limites de l'imaginable;
- De lutte pour le pouvoir dans laquelle tous les moyens sont bons, y compris l'extermination physique et l'épuration ethnique;
- De déni démocratique;
- D'épuration, de la ville de Bujumbura et de ses environs, d'éléments hutus par une armée monoethnique tutsie, alors que le reste du pays est contrôlé par les milices hutues, de plus en plus armées pour se défendre.

Bref, cette situation politique et l'insécurité méritent l'attention urgente de la communauté internationale.

2. Le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité sur la situation au Burundi reflète la réalité sur le terrain.

3. Pour le Gouvernement zaïrois, la communauté internationale, à travers le Conseil de sécurité, doit imposer, par tous les moyens, la paix et la réconciliation au Burundi et créer les conditions d'une gestion démocratique dans ce pays, qui a été l'un des premiers en Afrique à avoir organisé des élections reconnues comme étant libres et démocratiques.

4. Le Gouvernement zaïrois est prêt à apporter sa contribution à toute initiative des Nations Unies ou du Conseil de sécurité visant le rétablissement de la paix et la réconciliation nationale.

Kinshasa, le 22 février 1996

Le Ministre des affaires étrangères

(Signé) Gérard KAMANDA WA KAMANDA
